N° 24/410

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 06/12/2024 à 09h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs: Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC: M. BRASNU

01) N° 24	RAPPORTEUR : M. GEFFRAY		
Demandeur	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA PROTECTION DES CÔNES DE VUE REMARQUABLES DE LA COMMUNE	Me MONAMY	
	LA "DEMEURE HISTORIQUE" ASSOCIATION "SITES & MONUMENTS"	Me MONAMY Me MONAMY	
	ASSOCIATION "LES VIEILLES MAISON FRANÇAISES"	Me MONAMY	
	COMMUNE DE BOURG-LE-ROI COMMUNE DE CHÉRISAY	Me MONAMY Me MONAMY	
	COMMUNE D'OISSEAU-LE-PETIT SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI) GUYOEN	Me MONAMY Me MONAMY	
	Mme F Véronique M. H Jean	Me MONAMY Me MONAMY	
	M. L Cyril	Me MONAMY	
	Mme D Marlène M. et Mme M Marcel	Me MONAMY Me MONAMY	
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE SOCIETE ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS SAS	CABINET JEANTET ET ASSOCIES	

L'association pour la sauvegarde et la protection des cônes de vue remarquables de la commune de Saint-Rigomer-des Bois et des communes limitrophes et autres demandent à la cour d'annuler l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2023 par lequel le préfet de la Sarthe a autorisé la société Engie Green Les Champs longs SAS à construire et à exploiter quatre éoliennes et un poste de livraison sur le territoire des communes de Béthon et de Champfleur.

 02) N° 2302899
 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

 Demandeur
 M. et Mme
 C Thierry
 CABINET DURAFFOURD GONDOUIN PALOMARES BARICHARD

 Défendeur
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation des articles 2 et 4 de l'arrêt n° 21NT01518 du 23 décembre 2022 de la Cour administrative d'appel de Nantes, sur la requête de M. et Mme Thierry C contre le jugement n° 1905274 du 14 avril 2021 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à la décharge, en droits et pénalités, de la cotisation supplémentaire d'impôt sur le revenu à laquelle ils ont été assujettis au titre de l'année 2013 à la suite de la remise en cause, par l'administration fiscale, du régime du sursis d'imposition prévu à l'article 150-O B du code général des impôts appliqué à la plus-value d'apport de titres d'un montant de 492 500 euros qu'ils ont réalisée.

03) N° 2303871			RAPPORTEUR : M. GEFFRAY		
Demandeur Défendeur	M. MINI LA R	STER	Khalil E DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE ICE	Me MILOCHAU	

M. Khalil E demande à la cour d'annuler le jugement n° 2000628 du 27 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge, en droits et en pénalités, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux auxquelles il a été assujetti au titres des années 2012, 2013 et 2014.

04) N° 2402262		R	APPORTEUR : M. GEFFRAY	
Demandeur	Mme	M	Najet	Me PRELAUD
Défendeur PREFEC		CTURE	DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE	
ET DE L		LA LOI	RE-ATLANTIQUE	

Mme Najat M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2318938 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 novembre 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

05) N° 24029	09	F	RAPPORTEUR : M. GEFFRAY	
Demandeur Défendeur	PREFE	CTUR	Najet E DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE DIRE-ATLANTIQUE	Me PRELAUD

Mme Najet M demande à la cour la suspension de l'arrêté du 27 novembre 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de renouvellement de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

06) N° 2402868 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Défendeur M. A Arsen Me KHATIFYIAN

La préfecture de Maine-et-Loire demande à la cour d'annuler le jugement n° 2412925 du 6 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 16 août 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans, et d'autre part, et la la décision du même jour de la même autorité, l'assignant à résidence pour une durée de 45 jours.

07) N° 2402869 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Défendeur A Arsen Me KHATIFYIAN

La préfecture de Maine-et-Loire demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2412925 du 6 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 16 août 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans, et d'autre part, et la décision du même jour de la même autorité, l'assignant à résidence pour une durée de 45 jours.

08) N° 2402912 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur M. B Djilali Hamid Me PRELAUD

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Djillali Hamid B demande à la cour d'annuler le jugement n° 2308069 du 25 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 février 2023 du préfet de la loire-Atlantique portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

09) N° 2402940 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur M. B Djilali Hamid Me PRELAUD

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Djillali Hamid B demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2308069 du 25 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet de la Loire- Atlantique du 28 février 2023 portant refus de titre de séjour, avec obligation de quiiter le trritoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

10) N° 2402650 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur M. G Tarik MARTIN ANNE-LAURE

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Tarik G demande à la cour d'annuler le jugement n° 2411238 du 7 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 juillet 2024 du préfet de la Sarthe portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée de 3 ans.

N° 24/411

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 06/12/2024 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs: Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC: M. BRASNU

02) N° 230158	37	RAPPORTI	EUR : M. PENHOAT	
Demandeur	M. et Mme	R	Bertrand et Nathalie	CABINET OBADIA
Défendeur	MINISTERE	E DE L'ECON	NOMIE, DES FINANCES ET DE	
	LA RELAN	CE		

Requête de M. Bertrand R et de Mme Nathalie R contre le jugement n° 2003597 du 17 mars 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu, de contributions sociales et de taxe sur les plus-values de cessions immobilières mises à leur charge au titre de l'année 2014, ainsi que des majorations correspondantes.

03) N° 2402341		RAPPO	RTEUR : M. PENHOAT		
Demandeur	Mme	L Nicol	e	SARL ANTIGONE	
Défendeur	MINIST	RE DE L'E	DUCATION NATIONALE		

Renvoi CE après cassation de l'arrêt n° 22NT01179 du 4 juillet 2023 par lequel la cour a, sur appel de Mme Nicole L annulé le jugement n° 1808553 du 22/02/2022 et la décision du 16 juillet 2018 du ministre de l'éducation nationale par laquelle le ministre de l'éducation nationale a prononcé son licenciement pour insuffisance professionnelle, et a enjoint le ministre à la réintégrer en reconstituant sa carrière à compter du 16/07/2018.

04) N° 24008	RAPPORTEUR : M. PENHOAT	RAPPORTEUR : M. PENHOAT				
Demandeur	Mme B Anissa	CABINET A&E				
Défendeur	UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE					
Autres parties	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					

Mme Anissa B demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2310717 du 3 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande comme portée devant une juridiction imcompétente pour en connaître, sur une décision de refus prise par l'Université de Paris-Est Créteil sur son admission à l'institut de formation en ergothérapie.

05) N° 24013	44		RAPPORTEUR: M. PENHOAT	
Demandeur Défendeur		ECT	Eddy URE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE LOIRE-ATLANTIQUE	Me PRELAUD

M. Eddy I demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307752 du 29 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 10 mai 2023 du préfet de la Loire-Atlantique lui faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi duquel il est susceptible d'être éloigné.

06) N° 2401	541		RAPPORTEUR: M. PENHOAT	
Demandeur	M.	S	Rachid	Me KADDOURI
Défendeur	PREI	FECTU	JRE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. Rachid S demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300696 du 24 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 novembre 2022du préfet de Maine-et-Loire portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

07) N° 2401679		RAPP	ORTEUR : M. PENHOAT	
Demandeur	PREFE	ECTURE DE	LA VENDEE	
Défendeur	Mme	R	Sandra Fanomezantsoa	Me BEARNAIS
	M.	R Herin	ijanahary Désiré	Me BEARNAIS

Le préfet de la Vendée demande à la cour d'annuler le jugement n°s 2318509 ; 2318510 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé les décisions du 27 novembre 2023 obligeant Mme R et M. R à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi et l'a enjoint de réexaminer leur situation dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

08) N° 24009	40 RAPPORTEUR : M. PENHOAT
Demandeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIOUE

Défendeur Mme E Irène Nicole Celina Me DROUET

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2103386 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 14 septembre 2020 concernant Mme Irène Nicole Celina E portant sur son refus de délivrer un titre de séjour, et l'a enjoint de lui délivrer une carte de séjour temporaire en qualité de parent d'enfant français.

09) N° 2401254 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur Mme L Adrienne Me CESSE

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Mme Adrienne L demande à la cour d'annuler le jugement n° 2310237 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 juin 2023 du préfet de la Sarthe portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

10) N° 2401467 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur Mme L Adrienne Me CESSE

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2114755 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 12 octobre 2021 et l'a enjoint de réexaminer la demande de titre de séjour de Mme Adrienne L dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

N° 24/412

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 06/12/2024 à 11h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs: Monsieur GEFFRAY et Monsieur VIEVILLE

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC: M. BRASNU

01) N° 2401260 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PARC EOLIEN DU BRINGU CABINET KALLIOPE

Défendeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

La société Parc éolien du Bringu demande à la Cour d'annuler l'arrêté du 22 décembre 2023 par lequel le Préfet d'Ile-et-Vilaine a refusé sa demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur la commune de Sixt-sur-Aff (35), ainsi que la décision tacide du 22 avril 2024 rejetant le recours gracieux de la société requérante.

02) N° 2401438 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

Défendeur Mme L Valérie

Autres parties MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse demande à la cour d'annuler le jugement n° 2206529 du 14 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé la décision du 18 novembre 2022 prise par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère portant sur un refus d'accorder une bourse national de collège pour le fils de Mme L au titre de l'année scolaire 2022-2023.

03) N° 2401576 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. et Mme M Thierry SELARL BRETLIM

FORTUNY

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE

LA RELANCE

Requête de M. et Mme Thierry M contre le jugement n°s 2003502, 2003503 du 22 mars 2024 du tribunal adminitratif de Nantes en tant qu'il a rejeté leur demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des pénalités correspondantes, auxquelles ils ont été assujetties au titre des années 2015 et 2016.

04) N° 2401840 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE

LA RELANCE

Défendeur M. P Jean-Claude SELARL CORNET

VINCENT SEGUREL

Recours du directeur général des finances publiques de Loire-Atlantique contre le jugement n° 2007307 du 15 mars 2024 du tribunal administratif de Nantes et demande l'annulation des articles 1 et 2 du jugement, ainsi que de remettre à la charge de M. P , la taxe anuelle sur les logements vacants au titre de l'année 2019 dégrévée en exécution du jugement et réformé en ce sens le jugement entrepris .

05) N° 24019	48 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE	
Demandeur	M. D Jessy	Me ROUXEL
Défendeur	COMMUNE DES PONTS DE CE	LEXCAP ANGERS
	UNIVERSITE D'ANGERS	
Autres parties	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE	
	LA RECHERCHE	

M. Jessy D demande à la cour d'annuler le jugement n° 2005061 du 11 avril 2024, sauf en ce qu'il a retenu l'insuffisance de motivation en droit des décisions litigieuses par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 avril 2020 par laquelle la commune de Ponts-de-Cé a confirmé que l'intéressé ne bénéficiera d'aucune gratification, suite à la mis au terme de son stage de 2ème année de master Droit des Affaires, droit des entreprises au sein de l'université d'Angers et la commune de Pont-de Cé , et d'autre part, condamner la commune de Ponts-de-Cé à lui verser la somme de 1886.51 euros, dans un délai de sept jours à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir, assortie d'une astreinte de 100 euros par jour de retard.

06) N° 2401329 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur M. D Issa Me PRELAUD

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2306674 du 4 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 13 avril 2023 portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi de M. Issa D.

07) N° 2401337 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. B Mohamed SELARL ATLANTIQUE

ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Mohamed B demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2311271 du 11 décembre 2023 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour.

08) N° 2401686 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE Défendeur M. S Julien Adrien

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2311281 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé les décisions du 23 juin 2023 portant refus de titre de séjour pour M. Julien S, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

09) N° 2400632 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur M. A Haithem Me PASTEUR

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler l' ordonnance n° 2400843 du 6 février 2024 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 17 janvier 2024 portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi concernant M. Haithem A, et lui interdisant le retour sur le territoire français d'une durée de trois ans avec une assignation a résidence pour 45 jours.

10) N° 2400716 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur Mme D Régine Me LE FLOCH

Autres parties OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE

L'INTEGRATION

le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2214348 du 11 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 10 octobre 2022 et l' a enjoint de délivrer à Mme D Régine le titre de séjour sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.